

# CIPRA

## Mémoire de Schaan sur l'avenir dans les Alpes

Schaan, le 9 décembre 2006

L'avenir appartient à ceux qui le construisent. Dans les Alpes, des milliers de personnes travaillent à bâtir l'avenir par d'innombrables initiatives. Mais la plupart de ces personnes ne savent pas qu'il y a quelque part des gens qui s'efforcent de résoudre exactement les mêmes problèmes qu'elles. C'est là qu'intervient le projet „Avenir dans les Alpes“ de la Commission internationale pour la protection des Alpes CIPRA. Il s'agit de rassembler des savoirs présents dans toutes les Alpes, de les ordonner et de les mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin. Le projet comprend une phase de collecte de savoirs et de bons projets, appelée alpKnowhow, une phase de préparation et de transmission de ces savoirs - alpService - ainsi qu'une phase de mise en œuvre, alpPerformance.

Dans le cadre d'alpKnowhow, six équipes d'expert-e-s internationaux, comprenant plus de 40 scientifiques, planificateurs / planificatrices et praticien-ne-s ont réuni pendant une année les savoirs relatifs à six thèmes éminemment importants pour les Alpes : 1. Création de valeur régionale, 2. Capacité de gouvernance, 3. Grands espaces protégés, 4. Mobilité, 5. Nouvelles formes de prise de décisions et 6. Stratégies d'action politique.

Les résultats de cette recherche sont aujourd'hui disponibles dans 6 rapports thématiques et un rapport de synthèse ainsi que dans une base de données en ligne ([www.cipra.org/avenir](http://www.cipra.org/avenir)). Cette base de données contient 240 extraits de travaux théoriques importants et plus de 160 exemples de bonne pratique. Ils constituent une véritable mine de connaissances sur les 6 thèmes du projet.

Toutefois, la CIPRA n'est ni un centre de recherches ni un institut de formation, mais une organisation non-gouvernementale. Pour elle, se pose donc la question du sens et de la suite à donner sur le plan politique aux résultats d'„alpKnow-how“. Pour répondre à cette question, des représentant-e-s de la CIPRA appartenant à sept États se sont retrouvés à Schaan/Liechtenstein les 8 et 9 décembre 2006. Leurs revendications et leurs conclusions politiques sur l'ensemble des thèmes sont présentées dans le présent „Mémoire de Schaan sur l'Avenir dans les Alpes“.

Pour compléter ces questions et réponses formulées de manière en grande partie sectorielle, la CIPRA a consacré deux grandes conférences à deux thèmes interdisciplinaires : „Alpes des villes - Alpes des campagnes“ resp. „Le changement climatique dans l'espace alpin“. Une résolution a été rédigée sur ces deux thèmes. Les revendications de ces deux résolutions sont mentionnées à la fin de ce document.

D'autres thèmes, auxquels la CIPRA s'est consacrée dans le travail politique qu'elle mène depuis de longues années et sur lesquels il existe de vastes connaissances scientifiques et pratiques - comme par exemple le trafic de transit -, n'ont pas été traités plus amplement dans le cadre du projet et ne font donc pas non plus partie du Mémoire.

En tant qu'organisation faîtière, représentant plus de 100 organisations et institutions dans tout l'espace alpin, la CIPRA va faire progresser la mise en œuvre de ce mémoire en accord et en étroite collaboration avec ses organisations membres.

## **Thème 1 : Filières régionales de création de valeur ajoutée**

- L'économie dans les Alpes est toujours plus confrontée au marché global; selon le point de vue de la CIPRA l'économie alpine ne peut s'imposer sur ce marché global qu'avec des produits et des services de grande qualité.  
La CIPRA exige la préservation et la mise en valeur de la nature, du paysage et des traditions culturelles, éléments de base pour une économie durable dans les Alpes.
- Des filières et réseaux régionaux efficaces jouent un rôle essentiel pour le développement régional durable dans les Alpes. Ce ne sont pas les bonnes idées qui font défaut, mais leur application.  
La CIPRA encourage et diffuse de bons exemples et elle contribue à ce que les Alpes demeurent un espace économique efficace et durable.
- L'être humain est l'une des « ressources » territoriales les plus importantes. Afin que les actrices et acteurs régionaux puissent mieux exploiter leurs capacités, la CIPRA soutient et encourage la formation initiale et continue, afin de renforcer les savoir-faire. Son mot d'ordre est : le « gain de cerveaux » plutôt que la fuite des cerveaux !

## **Thème 2 : Capacité de gouvernance**

- Les Alpes se caractérisent par un contraste entre le niveau global et local ainsi qu'entre des régions urbaines et rurales.  
La CIPRA réclame la mise en place de plates-formes et de projets interrégionaux et intersectoriels ; elle encourage les partenariats allant dans ce sens et s'étendant également au-delà de l'espace alpin.
- De nombreuses régions des Alpes se caractérisent par une faiblesse structurelle et par une forte émigration, d'autres en revanche par une surexploitation et par un dépassement de leur capacité de résistance.  
La CIPRA souhaite que l'attractivité des régions de montagne soit renforcée par le maintien et l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la culture, par une intégration sociale accrue, par un aménagement du territoire adapté aux exigences actuelles, par la création d'emplois attractifs décentralisés et par le maintien des services de base.
- La politique alpine est marquée par la prédominance de représentants du sexe masculin.  
La CIPRA réclame un développement alpin dans lequel les femmes soient davantage représentées au niveau décisionnaire.

## **Thème 3 : Espaces protégés**

- Un grand nombre d'espaces protégés ont été créés dans les Alpes au cours des dernières décennies et d'autres encore verront le jour dans les années à venir. Ils constituent un pilier important pour le développement régional durable et des refuges pour la biodiversité.  
La CIPRA appelle de ses vœux le développement d'espaces protégés de qualité et réclame l'abandon des labels trompeurs. Des critères de qualité contraignants doivent être introduits pour toutes les catégories d'espaces protégés alpins.
- De grandes lacunes au niveau de la protection de la nature sont dues à l'absence de continuum écologique dans les Alpes et leurs régions environnantes.  
La CIPRA réclame la création de liens spatiaux plus étroits entre les espaces protégés et l'aménagement de corridors écologiques entre des régions précieuses sur le plan écologique. La biodiversité et le fonctionnement écologique

doivent également être maintenus et encouragés en dehors des espaces protégés et dans les régions soumises à une pression élevée du fait d'une forte exploitation.

- A de nombreux endroits, les espaces protégés sont des régions modèles et les plates-formes d'un développement régional durable et les communes assument une fonction importante dans ce contexte.  
La CIPRA souligne qu'il ne faut pas considérer la contribution des espaces protégés au développement régional de manière unidimensionnelle en ne tenant compte que de la valeur ajoutée créée ; l'impact des espaces protégés doit être évalué sur la base de leur valeur sociétale globale.

#### ***Thème 4 : Transports et trafic***

- La prospérité sociale et économique ne dépend pas seulement de l'accessibilité des régions par les moyens de transport. De nombreux exemples dans les Alpes révèlent que l'amélioration de l'accessibilité a entraîné le départ des entreprises vers les centres urbains, accroissant ainsi la polarisation spatiale. Par ailleurs, d'autres exemples en nombre, font état d'une grande prospérité dans des territoires à faible accessibilité.  
D'une part la CIPRA demande, que les modèles de réussite économique, sans équipements lourds pour faciliter l'accessibilité, soient encouragés ; d'autre part, CIPRA demande que les facteurs de succès de tels modèles soient davantage étudiés.
- Dans les régions touristiques, l'amélioration de l'accessibilité va de pair avec le raccourcissement de la durée moyenne des séjours. Pour le même nombre de nuitées, il faut donc subir des nuisances plus élevées, liées par ex. au trafic d'arrivée et de départ.  
La CIPRA demande aux Etats alpins et aux acteurs touristiques de promouvoir davantage des mesures visant à rendre plus attractifs auprès des hôtes, les séjours prolongés plutôt que l'amélioration de l'accessibilité.
- Les investissements dans les réseaux transnationaux renforcent les disparités et entraînent des coûts écologiques et économiques élevés.  
La CIPRA réclame le maintien et le développement des transports publics régionaux car il s'agit d'un domaine où l'on peut obtenir de bien meilleurs résultats à moindres frais qu'avec des investissements dans les réseaux transnationaux.

#### ***Thème 5 : Nouvelles formes de prise de décisions***

- La complexité croissante des questions politiques et économiques concerne également les Alpes.  
La CIPRA demande la prise en compte des critères de la bonne gouvernance dans le cadre des décisions politiques qui sont importantes pour l'avenir dans les Alpes : légitimité démocratique, efficacité, transparence, subsidiarité et participation.
- L'implication des minorités dans la prise de décisions politiques se heurte souvent à des difficultés dans les régions de montagne.  
La CIPRA attend en particulier des régions et des communes que les forces qui s'engagent pour la protection des Alpes et pour un développement régional durable, participent davantage aux décisions politiques dans les régions alpines.

- Des connaissances approfondies des mécanismes et des méthodes de prise de décisions sont très importantes pour le développement futur de la nature, du paysage, de la culture et de l'économie dans les Alpes.  
La CIPRA réclame une application accrue d'approches de planification et de développement coopératives et la promotion d'une formation appropriée des actrices et acteurs p. ex. dans les communes, les PME et les ONG, dans le domaine de la communication, de la gestion des conflits et de l'organisation des processus.

## ***Thème 6 : Politiques et instruments***

- Le futur développement dans les Alpes dépend encore largement de la législation relative à la montagne, ainsi que des programmes de développement et des mesures de soutien qui en découlent.  
La CIPRA souhaite que les programmes de développement et les instruments promotionnels s'appuient davantage sur les découvertes et les expériences du développement régional et de la recherche appliquée. Il convient de mettre l'accent sur un objectif de durabilité, sur la base des directives de la Convention alpine, en privilégiant tout particulièrement les stratégies intégrales et intersectorielles. C'est ainsi que modèles réussis de développement régional durable pourront devenir la règle, au lieu de n'être que des cas isolés.
- La qualité d'une politique dépend de sa mise en œuvre. L'implication de la population régionale constitue donc une condition essentielle pour combler le fossé existant entre les politiques et les recommandations scientifiques d'une part et leur mise en œuvre d'autre part.  
La CIPRA réclame une implication plus importante et plus ciblée des collectivités territoriales régionales et locales dans la mise en œuvre de politiques et de recommandations scientifiques.
- L'évaluation et le suivi des politiques publiques, des subventions et de leur mise en œuvre sont des conditions indispensables pour un développement régional durable.  
La CIPRA réclame pour cela le recours à des instruments d'évaluation appropriés.

### ***1<sup>er</sup> thème intersectoriel : protection du climat et stratégies d'adaptation au changement climatique (Résolution de la CIPRA du 18 mai 2006)***

L'espace alpin est particulièrement touché par les changements climatiques mondiaux dont l'homme est en partie responsable. Les changements pronostiqués, tels la hausse des températures moyennes, l'augmentation du nombre d'événements météorologiques extrêmes et de sécheresses estivales ou la fonte des glaciers frappent les Alpes en tant qu'espace particulièrement sensible.

La CIPRA estime que le changement climatique compte parmi les plus grands défis du 21<sup>e</sup> siècle. Face à cette situation, elle invite l'Union européenne, les organes de la Convention alpine, tous les Etats de l'espace alpin, Länder, régions, cantons et les autres collectivités étatiques et non-étatiques:

- à intensifier leurs efforts pour la protection du climat en vue de réduire l'effet de serre.

- à développer des stratégies durables pour la gestion des conséquences croissantes du changement climatique.

#### **Protection du climat :**

##### La CIPRA

- invite à exploiter le grand potentiel existant pour réaliser des économies d'énergie. Aux niveaux national et européen cela exige des mesures politico-financières comme l'imputation consistante des coûts externes aux coûts de l'énergie, ce qui comprend également les coûts engendrés par le changement climatique, des dispositions législatives et normatives, comme par exemple la définition de standards minima, et des programmes d'encouragement.
- est convaincue que les pays alpins avec leurs ressources en bois, en eau, en énergie solaire, éolienne et géothermique ont le potentiel nécessaire pour devenir une région modèle capable de couvrir largement ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables et d'aller nettement au-delà des objectifs du protocole de Kyoto. L'exploitation cohérente de tous les potentiels d'économie d'énergie existants permettra de couvrir les besoins énergétiques résiduels au moyen de sources d'énergie renouvelables sans atteintes importantes supplémentaires à la nature et aux paysages.

#### **Stratégies d'adaptation :**

##### La CIPRA

- invite à examiner tous les investissements touristiques à moyen et à long terme sous l'aspect du changement climatique.
- doute que les mesures de lutte sur le court terme contre les symptômes du changement climatique, comme par exemple l'enneigement artificiel, soient des stratégies d'adaptation axées sur la durabilité et invite au contraire à développer des alternatives orientées vers le paysage et respectueuses de la nature, notamment pour le tourisme estival, mais aussi dans le cadre du tourisme hivernal.
- estime qu'il est prioritaire de renforcer la capacité de compensation de la nature. Cela comprend la protection et l'assainissement des forêts de montagne naturelles, la sauvegarde et la délimitation d'espaces de rétention sur les rivières et les torrents, la revitalisation de cours d'eau et la limitation de l'imperméabilisation des sols.
- exige l'élaboration et/ou la vérification des cartes de zones exposées aux risques naturels et aux inondations dans l'espace alpin sous l'aspect du changement climatique. Les zones exposées aux risques sont à prendre en considération lors de l'aménagement d'espaces habités et de voies de circulation. Là où cela est nécessaire, des terrains aujourd'hui constructibles devront être déclassés en terrains non constructibles.

### ***2<sup>ème</sup> thème intersectoriel : la responsabilité des villes de l'espace alpin pour l'avenir des Alpes (Résolution de la CIPRA du 22 septembre 2005)***

Deux tiers de la population des Alpes vit dans des villes ou des agglomérations. Les villes des Alpes constituent le plus important moteur pour le développement

économique et socio-culturel de l'espace alpin. Pourtant, bien que le rôle des villes des Alpes soit déterminant pour l'avenir de l'espace alpin, elles ne prennent pas encore suffisamment la mesure de leurs tâches et de leur responsabilité dans les discussions concernant la politique alpine, et particulièrement dans le cadre de la Convention alpine.

Dans ce contexte, la CIPRA demande aux Etats alpins, aux Bundesländer, aux Régions, aux Canton et aux autres formes de collectivités territoriales, gouvernementales ou non de porter une plus grande attention sur le développement durable des villes des Alpes au niveau de leurs politiques, de leurs stratégies et des mesures prises.

Les efforts doivent porter de façon plus intense sur les domaines suivants :

- Dans les programmes gouvernementaux, les déclarations gouvernementales et dans la législation sur le plan national, régional et communal, assurer que les villes des Alpes puissent prendre leurs responsabilités par rapport aux régions rurales des Alpes, particulièrement pour ce qui concerne la protection des biens naturels et paysagers de grande valeur et un développement supportable d'un point de vue environnemental et social.
- Encourager les activités et formes anciennes et nouvelles de création de valeur à forte plus-value économique dans le respect des aspects environnementaux et en intégrant les forces de la région, en assurant une cohérence sociale et territoriale entre les centres urbains, les agglomérations et les zones rurales environnantes, par exemple en soutenant financièrement la collaboration intercommunale.
- Aider les villes des Alpes dans leurs démarches menant à une amélioration de la qualité de vie, particulièrement par l'augmentation de l'attractivité pour les habitantes et habitants en mettant en valeur les qualités particulières de l'environnement alpin.
- Encourager les villes des Alpes à former des réseaux régionaux, transrégionaux et alpins afin de conforter leur identité socio-culturelle et leur compétitivité socio-économique, par exemple au moyen de concours.
- Renforcer les échanges entre villes des Alpes et agglomération extra-alpines, particulièrement dans le domaine de la nature et de l'environnement, de la population et de la culture, de la recherche et de l'innovation.